

L'ARS entérine autoritairement la fermeture de la chirurgie à l'hôpital de Nanterre.

Vendredi 1er juillet, le conseil d'administration du Centre d'accueil et de soins hospitaliers (CASH) de Nanterre s'est réuni.

En ouverture, le docteur Luc Rozenbaum- président de la commission médicale d'établissement (CME)-, le docteur Jacques Hassin- responsable du pôle social-, les représentants des personnels et des usagers, ainsi que les élus de Nanterre et de Paris ont unanimement exprimé leur extrême inquiétude face à la décision prise par **l'Agence régionale de santé (ARS) d'Île-de-France de fermer, autoritairement et précipitamment, l'activité de chirurgie complète et ambulatoire dès le 4 août prochain.** Soulignons que **l'autorisation d'exercice de la chirurgie ambulatoire court jusqu'en novembre 2018** et que **cette fermeture intervient sans aucun avis formalisé de la part de l'ARS qui peut donc tout se permettre, sans aucune concertation!**

Afin de contester ces décisions, la **CME a déposé un recours hiérarchique actuellement en cours d'examen, auprès de la Ministre de la santé. Le défenseur des droits a également été interpellé par la Députée**, Jacqueline Fraysse, face au préjudice causé à la population. L'union départementale CGT des Hauts-de-Seine a, quant à elle, déposé une requête en référé auprès du **Tribunal Administratif** de Cergy Pontoise.

Les administrateurs ont dénoncé un véritable "**dépeçage organisé**" de l'ensemble des activités du CASH qui **menace plus d'une centaine d'emplois** et prive les usagers de services publics dont ils ont impérativement besoin.

Dès cet été, les populations du territoire et du secteur social, dont la grande majorité n'a pas les moyens de financer les dépassements d'honoraires pratiqués dans le privé et/ou rencontre d'importantes difficultés pour se déplacer, n'auront plus d'accès public à un certain nombre de soins notamment en orthopédie et en urologie, la première étant transférée à Beaujon et la seconde à Bichat.

Par ailleurs, l'ensemble des administrateurs a également dénoncé **l'incohérence du groupement hospitalier de territoire (GHT)** soumis à leur approbation, qui associe le CASH de Nanterre à des établissements très éloignés géographiquement et avec lesquels les coopérations sont actuellement quasi inexistantes: le centre hospitalier d'Argenteuil, le groupe hospitalier d'Eaubonne Montmorency, l'hôpital de Taverny et l'établissement Roger Prévot.

Ainsi, toutes ces **mesures "administratives" n'ayant pas grand-chose à voir avec les réalités de terrain vécues, tant par les équipes soignantes que par la population accueillie et environnante,** remettent en cause, de fait, le projet médical d'établissement bi-site voté en juin 2013 par ce même conseil d'administration et qui reposait sur un partage équilibré d'activités avec Louis Mourier à Colombes, notamment sur le développement de la chirurgie ambulatoire au CASH qui dispose de 7 blocs opératoires modernes. A la place, et uniquement pour des raisons de "rentabilité" financière, **l'ARS impose d'augmenter les activités de gériatrie et de psychiatrie dans un lieu qui accueille déjà quotidiennement près d'un millier de personnes en grande précarité (sans domicile fixe, personnes désargentées, réfugiés...)** et **dont les missions de santé publique sont elles-mêmes, aujourd'hui, en sursis.**

Face à des décisions aussi graves, le comité de défense et de modernisation de l'hôpital de Nanterre n'envisage pas de "lâcher l'affaire" car les conséquences ne vont pas manquer de se manifester rapidement.

Contact : Marc Guérin, Président du Comité de défense et de modernisation de l'hôpital de Nanterre, 06.03.43.13.02